

QUE FAIRE

Par Misscocinelle Postée le 20/06/2023 13:45

Bonjour, Le frère d'une jeune fille dont je m'occupe (soutiens scolaire,..)au sein d'une association consomme de la drogue il est mineur :14ans Que dois je faire ?? Comment prévenir ces parents ?? Merci d'avance

Mise en ligne le 23/06/2023

Bonjour,

Vous souhaiteriez être conseillé vis-à-vis d'un jeune garçon de 14 ans qui consommerait des substances illicites. Vous intervenez auprès de sa sœur et vous nous demandez si vous devez prévenir les parents.

Il serait intéressant, si vous en avez la possibilité, de tenter un échange avec ce jeune garçon. L'idée serait d'essayer de comprendre le contexte de ses consommations (seul ou avec des copains), l'ancienneté, la fréquence, etc.

Mais aussi ce qui le motive en l'interrogeant sur ce qu'il recherche à travers la consommation, est-ce qu'il traverse des difficultés d'ordre familial, relationnel, scolaire, etc. Ce peut être l'occasion d'évoquer l'impact d'une consommation si précoce sur la concentration, les capacités d'apprentissage, la scolarité, etc.

Cela vous permettrait un premier éclairage sur ce qui se joue pour ce jeune et surtout comment il va. En fonction de cet échange, vous pourrez mieux appréhender le contexte et envisager ce qui semble le plus adapté. En parler aux parents peut être important en effet, pour qu'ils ne passent pas à côté de ce que vit leur enfant.

Par ailleurs, sachez qu'il existe des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) destinées aux jeunes de 12 à 25 ans ainsi que leurs parents. Les professionnels sur place sont formés en addictologie et ont l'habitude de travailler avec les adolescents et leurs parents. Les jeunes mineurs peuvent s'y rendre non accompagnés en fonction des lieux d'accueil. Si vous le souhaitez, vous pouvez également les contacter pour y trouver soutien, informations et conseils. Vous pouvez également l'évoquer avec ce jeune ou ses parents. Les consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Nous vous transmettons en bas de page un lien vers notre rubrique « adresses utiles » pour trouver les coordonnées d'une CJC proche. Il vous suffira d'y renseigner la ville et de sélectionner « consultation jeune consommateur ».

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de cette situation, vous pouvez contacter nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

En savoir plus :

- Fil Santé Jeunes
- Les consultations Jeunes Consommateurs (CJC) une aide aux jeunes et à leur entourage